

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF141

présenté par

M. Dive, M. Abad, Mme Corneloup, M. Cattin, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Cinieri, Mme Guion-Firmin, M. Reiss, Mme Marianne Dubois, M. Jean-Claude Bouchet, M. Pierre-Henri Dumont, M. Vialay, Mme Audibert, M. Vatin, M. Bouley, M. Brun, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Bazin, Mme Beauvais, Mme Genevard, M. Emmanuel Maquet, M. Grelier, M. Minot, M. Menuel, M. Cherpion, M. Therry, Mme Kuster, M. Lorion, Mme Poletti, M. Boucard, M. Perrut et M. Viry

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	10 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	10 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Débatte lors des débats parlementaires sur la loi EGALIM, la fin de l'utilisation du Glyphosate annoncée par le Gouvernement pour 2021 ne prévoit aucune mesure financière pour accompagner

les professionnels des différentes filières agricoles. Aucune interdiction ne peut s'appliquer sans solution, il est indispensable d'investir pour assurer la transition agricole, mais sans faire supporter le coût aux agriculteurs.

Notamment par le biais du dispositif « mesures agroenvironnementales et climatiques » (MAEC) qui donnent lieu à un contrat de cinq ans entre un exploitant agricole, l'État et les régions autorités de gestion pour le FEADER. Ces mesures permettent de rémunérer les surcoûts et les manques à gagner liés à la mise en œuvre de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Nous l'avons vu lors du débat sur les néonicotinoïdes pour la filière betterave, interdire un produit sans proposer une alternative, c'est prendre le risque d'amener les filières dans des impasses et rétro pédaler quelques années après. La transition agro-écologique passe par la recherche et l'innovation, afin de trouver des alternatives et ne laisser aucune filière dans une impasse technique.

Cet amendement de repli :

- flèche 10 millions d'euros de crédits supplémentaires vers l'action 24 « Gestion équilibrée et durable des territoires » au sein du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture »
- et réduit de 10 millions d'euros les crédits de l'action 1 « Moyens de l'administration centrale » au sein du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »